



Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

29 mars 2019

L'Autorité des marchés financiers renforce sa coopération avec la China Securities Regulatory Commission

L'AMF annonce la signature, à l'occasion de la visite officielle du président Xi Jinping en France, d'un nouvel accord avec le régulateur chinois avec l'objectif commun de promouvoir l'innovation dans les services financiers en France et en Chine.

Cet accord bilatéral permettra à l'AMF et à la China Securities Regulatory Commission (CSRC) d'échanger des informations sur les tendances de leurs marchés respectifs en matière d'innovation, sur les nouvelles typologies d'acteurs, ainsi que sur l'avancée des technologies appliquées aux services financiers. L'AMF et la CSRC pourront ainsi partager leurs connaissances sur l'utilisation de l'intelligence artificielle, des techniques de type big data ou encore le développement du conseil automatisé et de la blockchain. L'accord permettra également un dialogue sur les enjeux réglementaires de ces innovations et les réponses apportées dans chacune des deux juridictions.

Grâce à cet accord, les deux autorités pourront accompagner les porteurs de projets innovants dans leur approche de la réglementation et leur compréhension de celle-ci dans chacun des deux pays, et ainsi les aider dans leur développement à l'international.

Ces deux dernières années, l'AMF s'est attachée à établir des relations de confiance avec un certain nombre de ses homologues partageant un même objectif de promotion de l'innovation dans les services financiers. Elle a ainsi signé des accords de coopération avec

les autorités de Singapour, d'Abu Dhabi, de provinces du Canada, du Japon et de l'île Maurice.

À propos de l'AMF

Autorité publique indépendante, l'AMF est chargée de veiller à la protection de l'épargne investie en produits financiers, à l'information des investisseurs et au bon fonctionnement des marchés. Visitez notre site <https://www.amf-france.org>

Contact presse :

Direction de la communication de l'AMF - Christèle Fradin - Tél : +33 (0)1 5345 6029 ou +33 (0)1 5345 6028

En savoir plus

↳ Accord de coopération Fintech entre l'AMF et la CSRC chinoise

SUR LE MÊME THÈME

 S'abonner à nos alertes et flux RSS

ACCORD MULTILATÉRAL

SUPERVISION

27 avril 2022

Accord-cadre du Crisis Management Group (CMG) de la chambre de compensation américaine Options Clearing Corporation (OCC)



POSITIONS UE DE L'AMF

SUPERVISION

22 décembre 2021

Les régulateurs de marché français et néerlandais appellent au renforcement du cadre de supervision par les autorités nationales dans le contexte de l'offre de services...



ACCORD MULTILATÉRAL

COOPÉRATION

17 décembre 2021

L'Autorité des marchés financiers (AMF) signe l'accord de coopération (MoU ESA) avec les autres autorités signataires des dépositaires centraux de titres du groupe Euroclear



Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact : Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02